

DÉPARTEMENT  
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VILLE DE  
CHÂTEAU-ARNOUX  
SAINT-AUBAN



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

**OBJET : MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE – CONTRAT DE SOUS-LOCATION  
ENTRE LA COMMUNE ET LE DOCTEUR ANGEL PRIETO-GONZALEZ**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente Janvier à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.**

**Etaient présents :**

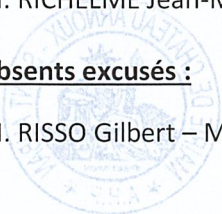
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie (Arrivée à 18 H.21 – Point N° 3) – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – Mme TOUMANI Soréa – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.12 – Point N° 2).

**Ont donné procuration :**

Mme OBELISCO Francine a donné procuration à M. ROVIRA Marc  
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
M. CARMONA Alain a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine  
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à Mme SZAFRANSKI Nathalie  
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

**Absents excusés :**

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy.



**MME FREDERIQUE BARDIES A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.**

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 30 Janvier 2025  
Délibération N° DM\_20250130N008

**OBJET : MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE – CONTRAT DE SOUS-LOCATION ENTRE LA COMMUNE ET LE DOCTEUR ANGEL PRIETO-GONZALEZ**

Monsieur Gérard BENOIT, 1<sup>er</sup> Adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, rappelle à l'Assemblée, que lors de cette même séance, la signature du contrat de location Code Civil avec Monsieur GAYRAUD Franck pour le logement situé 20 rue Émile Boyoud à SAINT-AUBAN pour le docteur Angel PRIETO-GONZALVES a été validé pour une durée de 5 mois à compter du 1<sup>er</sup> Février 2025.

Il fait savoir, qu'afin de permettre au Docteur Angel PRIETO-GONZALVES de prendre dès le 1<sup>er</sup> Février 2025, à son nom, les compteurs d'eau et d'électricité, les abonnements de téléphonie, d'assurances, il convient de signer un bail de sous-location entre la Commune et le Docteur Angel PRIETO-GONZALVES.

Il précise :

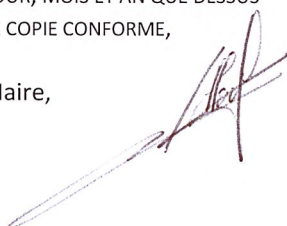

- Que cela évitera tant à la Commune qu'à Monsieur PRIETO-GONZALVES, des démarches coûteuses lors de la prise à bail du bien de Monsieur GAYRAUD Franck au 1<sup>er</sup> Juillet 2025,
- Que Monsieur GAYRAUD Franck a donné son accord pour la signature de ce bail de sous-location.

Il expose le contenu du contrat de sous-location, joint en annexe de la convocation.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal, de valider les termes et conditions du contrat de sous-location (joint en annexe) et de l'autoriser à signer ledit contrat.

**OÙI CET EXPOSE**, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide **A L'UNANIMITE** :

- **DE VALIDER** les termes et conditions du contrat de sous-location (joint),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à le signer.

AFFICHEE LE : .....	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,
RETIREE LE : .....	
T <input checked="" type="checkbox"/>	Le Maire,
NT <input type="checkbox"/>	
NOMENCLATURE N° : 3-3	 René VILLARD